

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le **21 mars deux mille vingt-cinq**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

Présents : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents : MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc).

Secrétaire de séance : SOULIER Jean-Marc.

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2025.

Objet : Convention de mise à disposition du Service « Assistance réseau d'eau potable et d'assainissement » du Syndicat de la Diège.

Monsieur le Maire rappelle que, suite au désengagement de l'Etat dans certaines missions d'Ingénierie Publique et pour répondre aux besoins des collectivités face à la problématique de l'eau, le Syndicat de la Diège a créé en 2011 un Service Assistance Réseaux d'Eau Potable et Assainissement collectif.

Monsieur le Maire précise que les statuts du Syndicat de la Diège, actés par décision préfectorale le 19 décembre 2017, lui permettent d'accompagner et conseiller les collectivités, gestionnaires de réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif sur les points suivants :

- Conseil et aide à la décision pour les opérations d'investissement et d'exploitation des réseaux afin d'améliorer le fonctionnement des infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif ;
- Aide pour la mise en place d'outils de gestion tels que l'inventaire patrimonial des réseaux d'eau potable et d'assainissement (décret n°2012-97 du 27 janvier 2012) et le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (RPQS) ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération pour les projets complexes : étude diagnostique et schéma directeur EU/AEP, zonage d'assainissement, conception et réalisation d'ouvrages EU/AEP, tout projet nécessitant des études préalables spécifiques... ;
- Maîtrise d'œuvre pour les opérations simples ;
- Interventions particulières définies dans le bordereau des charges complémentaires.

Monsieur le Maire explique que le Syndicat de la Diège propose de renouveler la convention de mise à disposition du Service « ASSISTANCE RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT » qui arrive prochainement à son terme pour la plupart des communes et groupement de communes bénéficiant déjà de ce service.

Monsieur le Maire propose que la COMMUNE de LAMAZIERE-BASSE puisse bénéficier de ce service de proximité proposé par le Syndicat de la Diège suivant les modalités définies dans la convention de mise à disposition à intervenir entre la COMMUNE de LAMAZIERE-BASSE et le Syndicat de la Diège.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de bénéficier du Service « ASSISTANCE RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT » proposé par le Syndicat de la DIEGE ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la COMMUNE de LAMAZIERE BASSE et le Syndicat de la Diège.

Résultats du vote : Pour : 10
La délibération est adoptée.

Contre : 0

Abstentions : 0

Extrait certifié conforme,
Le maire,

J. P. Delbègue
Jean-Pierre DELBÈGUE

